

EXTRAIT du journal des débats qui concerne la présentation de Ginette Lajoie, présidente, et de Pierre Lundahl, membre du conseil d'administration de l'AQÉI, devant la Commission des transports et de l'environnement lors des consultations sur le projet de loi no 118, Loi sur le développement durable, le 29 novembre 2005.

Vous pouvez consulter le Journal des débats directement sur le site de l'Assemblée nationale du Québec

<http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/DEBATS/epreuve/cte/051129/2200.htm>

Bonne lecture !

**Françoise Mondor
AQÉI**

Les travaux parlementaires

Journal des débats

Commission des transports et de l'environnement

Le mardi 29 novembre 2005, 21h30
(non révisé)

Le Président (M. Pinard): Alors, à l'ordre, s'il vous plaît ! Je souhaite la bienvenue à l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts. Alors, sans plus tarder, monsieur, madame, j'aimerais que vous vous présentiez pour les fins d'enregistrement. Et, par la suite, vous avez 15 minutes pour présenter votre mémoire, et il y aura, de part et d'autre, 15 minutes de discussion avec vous. Alors...

Mme Lajoie (Ginette): Bonsoir. Je me présente Ginette Lajoie, présidente de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts. Et il y a mon collègue qui m'accompagne, M. Pierre Lundahl, qui est aussi membre de notre conseil d'administration.

Alors, les membres de notre association sont reconnaissants de l'invitation que vous leur avez lancée. Et, comme nous l'avons fait, lors des consultations publiques en février dernier, nous tenons à féliciter le gouvernement de bien vouloir relever le défi du développement durable et surtout de prendre les moyens pour placer le Québec parmi les chefs de file mondiaux à cet égard. Mais il se doit, comme bon gouvernement, de s'assurer que ses politiques, plans et programmes soient examinés et évalués de manière systématique et transparente afin de démontrer que ces derniers rencontrent les objectifs du développement durable. Notre intervention ce soir sera centrée principalement sur la nécessité d'inclure une clause dans la loi prévoyant l'application de l'évaluation environnementale stratégique.

L'essentiel aussi de nos propos reprendront les commentaires que nous avons faits lors des consultations publiques, puisque ce que nous avons à l'époque fait comme commentaires, je pense, demeurent pertinents dans l'étude du projet de loi. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi brièvement de vous décrire qui nous sommes. L'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts regroupe bon an, mal an, maintenant depuis 15 ans, environ 200 professionnels du domaine de l'évaluation d'impacts. Ceux-ci oeuvrent au sein des agences et des ministères gouvernementaux, des entreprises de consultation, des ONG, des grandes et petites entreprises industrielles du milieu municipal, du monde universitaire, chercheurs, professeurs et étudiants et les organismes autochtones. Nous couvrons donc un large spectre de professionnels.

L'AQEI poursuit les objectifs suivants, échanger sur des expériences et des problématiques reliées à l'évaluation d'impacts, améliorer la qualité professionnelle de l'évaluation d'impacts, généraliser et améliorer l'utilisation de l'évaluation d'impacts. L'AQEI est également fort active à l'échelle canadienne et internationale, en particulier grâce à son affiliation avec l'Association... International Association of Impact Assessment, ainsi qu'avec le SIFEE, le Secrétariat international francophone pour l'évaluation

environnementale. Nous avons d'ailleurs à deux reprises, au cours des années, eu la chance d'avoir été les partenaires dans le financement et l'organisation du congrès international de l'International Association of Impact Assessment, notamment en Vancouver, en 2004.

Alors, mais, vous avez sans doute déjà posé la question: Qu'est-ce que l'évaluation d'impacts? Quel est son rôle? Alors, l'évaluation d'impacts ou l'évaluation des impacts sur l'environnement est largement reconnue à l'échelle mondiale comme un outil essentiel dans le processus de planification et de prise de décision. Cette procédure permet d'examiner les conséquences, tant bénéfiques, que néfastes, qu'un projet de développement aura sur l'environnement, et de s'assurer que ces conséquences sont dûment prises en compte dans la conception du projet. La prise en compte de l'environnement dans les décisions d'investissement est donc une des conditions de base pour atteindre le développement durable. L'évaluation d'impacts a d'ailleurs fait ses preuves chez nous depuis plus de 30 ans... près de 30 ans, et a également grandement contribué à donner plus de transparence aux décisions, particulièrement en assurant la participation citoyenne. Je tiens d'ailleurs à souligner que notre congrès annuel qui vient tout juste de se terminer, avait comme thème la participation citoyenne au développement durable, et, selon, a été un beau témoignage que notre association est engagée à promouvoir non seulement l'évaluation d'impacts, mais aussi le développement durable. D'ailleurs, M. le ministre nous a fait le plaisir de nous adresser la parole lors de ce congrès.

Je vais maintenant laisser la parole à mon collègue, M. Lundahl, pour élaborer plus à fond sur le sujet.

Le Président (M. Pinard): Monsieur.

M. Lundahl (Pierre): Alors, je pense que l'exposé de Mme Lajoie montre que nos membres sont très familiers avec le concept du développement durable. Dans chaque évaluation environnementale de projet, les directives du ministère demandent de regarder dans quelle mesure le projet est compatible avec les objectifs de développement durable, ce qui fait que les études d'impact en parlent, les analyses du Bureau d'audiences publiques en parlent, les analyses environnementales du ministère de l'Environnement également. Et, donc, c'est avec un grand intérêt que nous nous sommes penchés d'abord, au début de l'année, sur le document de consultation et sur le projet de loi que nous étudions aujourd'hui.

Nous appuyons ce projet. Nous pensons qu'il fait effectivement du Québec un chef de file, que son économie générale, ses principes, ses concepts sont conformes aux recommandations des grandes organisations internationales en matière de développement durable. Nous avons fait un petit peu de «benchmarking» dans notre travail d'évaluation du projet et nous sommes arrivés à cette conclusion-là clairement. Nous croyons que c'est raisonnable de commencer par un projet de loi qui s'adresse d'abord à l'administration publique et non pas à l'ensemble de la société, même si ultimement ce que l'on veut, c'est d'orienter l'ensemble de la société vers le développement durable. Nous pensons que l'effet d'entraînement des changements dans l'administration publique, que ce soient les dépenses publiques, que ce soient les politiques, les programmes, etc., va être important et entraîne une évolution forte de la société québécoise vers le développement durable si le projet réussit.

La définition du développement durable qui est dans la loi est effectivement conforme au rapport Brundtland et, en fait, dans le projet de loi actuel en particulier, à notre avis, probablement la meilleure que l'on puisse trouver. On pourrait en discuter très longtemps.

Nous avons revu les principes qui sont dans le projet de loi. Ils nous semblent un bon choix, nous n'avons pas de problème à ce point de vue là. Nous sommes heureux de voir qu'ils sont dans la loi elle-même et non pas dans la stratégie. Je pense que ça donne plus de solidité au projet. Nous pensons qu'il est raisonnable de demander au ministre de l'Environnement de coordonner l'ensemble de l'opération et qu'avec une stratégie qui sera finalement approuvée, adoptée par le gouvernement dans son ensemble on a tout de même une certaine garantie d'adhésion gouvernementale, mais il est sûr que la participation de tous les ministres dans leur secteur, participation active, va être critique pour le succès du projet.

Nous sommes heureux de voir qu'il y a une série de mécanismes d'imputabilité, en fait, pour vérifier que les résultats sont là. Qu'on parle des rapports annuels qui se font au niveau de chaque ministère,

qu'on parle des rapports que le ministre du Développement durable fera périodiquement ou que l'on regarde le travail du futur Commissaire au développement durable, nous pensons que ça donne une bonne assurance que le projet fonctionne.

Donc, en résumé, pas de problème avec le projet dans son ensemble. Nous sommes également d'avis que c'est une bonne idée d'introduire dans la charte un droit à l'environnement, ça devient une constituante importante des droits fondamentaux. À notre avis, finalement, ce qui manque dans ce projet de loi, c'est une chose, là: c'est qu'on prévoit un outil pour permettre d'évaluer à l'avance, de manière rationnelle, systématique la conformité des actions gouvernementales avec les objectifs du développement durable. La loi, telle qu'elle est là aujourd'hui, comporte une série d'outils, avec ses indicateurs, avec ses rapports périodiques, etc., pour voir après coup si on s'aligne bien sur la stratégie. On pourra corriger plus tard. Il vaudrait encore mieux améliorer la conception des plans et des programmes gouvernementaux dès le départ en utilisant l'évaluation stratégique pour ça. L'évaluation environnementale stratégique, c'est un outil qui est parti... Puis on peut l'appeler de différentes façons. On l'appelle parfois «évaluation environnementale des plans, des programmes, des politiques gouvernementales». Il y a certaines formes de cette évaluation qu'on appelle «évaluation de durabilité», «sustainable assessment», parce qu'en fait c'est vraiment axé avant tout vers les performances de ces plans, politiques et programmes par rapport au développement durable.

Au fond, ce que nos membres constatent au fil de leur travail et ce que les professionnels du domaine constatent, c'est que l'évaluation environnementale de projets n'est pas vraiment un bon outil pour nous orienter vers le développement durable. Bien sûr, elle joue un rôle utile, et je ne devrais surtout pas laisser entendre le contraire, mais c'est un rôle insuffisant parce qu'il faut aller au-delà. Et on le constate quand on voit les débats autour des grands projets où finalement très souvent en matière de transport, en matière d'énergie. Les débats ont tendance à déborder du projet lui-même et à porter sur des politiques qui existent ou qui n'existent pas, des politiques gouvernementales dans le cadre desquelles ces projets devraient se faire et ces débats se font devant des instances qui n'ont pas vraiment pour mandat de se pencher sur ces politiques et ces programmes. Alors, ça crée de la frustration, ça crée des discussions conflictuelles, ça entraîne des délais et des difficultés. Donc, ça va au-delà des difficultés professionnelles de l'évaluation, c'est une difficulté pour notre société pour progresser. Et nous croyons qu'en utilisant davantage l'évaluation stratégique, on pourrait beaucoup améliorer cette situation-là. Nous croyons qu'on pourrait l'améliorer au niveau des projets, c'est-à-dire qu'en matière de développement économique on aurait des gains de temps, des décisions plus claires et plus faciles et nous croyons aussi que ça jouerait un rôle important pour accélérer l'évolution de notre société vers le développement durable en permettant d'améliorer au départ, au moment où on les conçoit, un certain nombre de plans, de programmes et de politiques gouvernementales.

C'était un outil qui était révolutionnaire il y a 20 ans, mais qui est aujourd'hui entré dans la pratique dans un certain nombre de pays. En Europe, en Afrique, c'est utilisé, ça donne des résultats qui sont très encourageants. Et je crois que si nous voulons, au Québec, être des leaders, nous devrions regarder ce qui se passe et adapter ce qui a été ailleurs dans ce domaine-là à notre contexte particulier et spécifiquement bien sûr dans ce cas-là faire en sorte que ça puisse devenir un article dans le projet de loi sur le développement durable.

Nous croyons que, pour ne pas alourdir le processus pour que ça ne devienne pas une contrainte, on pourrait faire appel au principe de l'autoévaluation, autrement dit les ministères qui ont des plans, des programmes ou des politiques à évaluer pourraient les évaluer eux-mêmes et en particulier utiliser comme étalon pour faire les évaluations de leurs stratégies ou plans en matière de développement durable qui leur fourniraient finalement des mesures en quelque sorte par rapport auxquelles ils pourraient se référer dans l'évaluation de leur plans et de leurs programmes.

Alors, au fond, je vous ai dit là l'essentiel. Je pense qu'on pourrait faire un pas de plus avec cet outil-là, améliorer ce projet de loi, nos politiques et accélérer l'évolution vers le développement durable. Merci.

Le Président (M. Pinard): Merci beaucoup. M. le ministre.

M. Mulcair: Merci beaucoup. Effectivement, comme vous le savez sans doute il y a une réflexion sur l'évaluation environnementale stratégique qui est menée au sein du ministère depuis plusieurs années

bien avant le projet de loi sur le développement durable et c'est effectivement quelque chose qui doit cheminer. Mais je suis persuadé que ce n'est pas mûr pour être dans cette loi à ce stade-ci, mais ça n'empêche que ça continue de faire partie d'une réflexion au sein du gouvernement.

Mais j'aimerais vous amener à la page 5 de votre mémoire où vous dites que vous estimez que «la mise du plan, si elle est réussie, est susceptible de contribuer non seulement à orienter le Québec vers le développement durable, mais aussi de contribuer à sa compétitivité économique et cela non seulement à long terme, mais dès les années qui viennent», et vous appuyez donc cette démarche. Vous dites dans votre mémoire donc que «cette expérience montre aussi que l'orientation d'un État vers le développement durable favorise ce développement rapide d'industries en émergence et contribuer ainsi à moderniser l'économie». Est-ce que vous pouvez nous expliquer plus en détail cette affirmation en nous donnant quelques exemples?

M. Lundahl (Pierre): M. le ministre, je pense que les exemples que j'ai en tête, je prendrais le domaine de l'électricité, le domaine des industries forestières, des activités qui sont importantes au Québec. Ce que l'on voit naître, c'est en fait des groupes de consommateurs ou de clients qui veulent avoir des produits qui sont conformes au principe du développement durable. Et on a vu comme ça de nombreuses juridictions en Amérique, en Europe, ailleurs dans le monde, se doter de règles qui disent, par exemple, qu'un certain pourcentage des approvisionnements en électricité doivent être obtenus à l'aide de sources renouvelables, avec des définitions variables de ce qu'on appelle renouvelable selon le cas. Dans le domaine du bois, on voit des systèmes de certification qui se développent pour pouvoir vendre un meuble à un certain nombre de consommateurs qui sont sensibles à ça, il faut avoir une certification que l'on ne peut obtenir que si la forêt est exploitée d'une manière conforme aux principes du développement durable. Ces mouvements-là n'existaient pas il y a 25 ans et sont en croissance, et reflètent la conscientisation globale de notre société vis-à-vis des questions environnementales et ils vont devenir déterminants pour les marchés de l'avenir, donc pour le succès des entreprises de l'avenir dans de multiples domaines, et nous croyons que si le Québec a une stratégie de développement durable bien pensée qui est mise en place et qui est appliquée, ça va aider nos industries à se positionner pour répondre à ces nouveaux marchés et se développer parce que, entre autres, ça va donner certaines garanties que les ressources naturelles sont exploitées dans des conditions qui seront reconnues comme conformes aux principes du développement durable. Je pense qu'on pourrait trouver des exemples dans d'autres domaines mais, est-ce que je répond à votre question, M. le ministre?

M. Mulcair: Oui, puis je pense que les exemples sont particulièrement bien choisis. Le premier ministre a eu l'occasion aujourd'hui de parler de la forêt et de la commission scientifique et technique que nous, on a mis en place pour voir si nos pratiques forestières étaient durables et c'est important de donner suite à ces choses-là puis je me souviens qu'on en a eu le courage de donner suite. Là, les critiques étaient faciles parce que si on plaide pour les jobs, c'est comme si en plaidant pour les jobs en continuant de couper les forêts plus vite qu'elles pouvaient repousser, on ne se rendait pas compte que tôt ou tard, il n'y aura plus aucune job dans la forêt. C'est ça la notion-même de durabilité de ce qui est viable.

L'électricité, je suis d'accord avec vous aussi. Personnellement, je situe une occasion extraordinaire avec l'avènement de l'éolienne ici, au Québec. Nous, avec notre plus récent appel d'offres, on va se rendre à 3 500 MW, c'est-à-dire 3 500 en million de watts. Ça, ça vaut la peine de le rappeler, mais mettre l'énergie éolienne, parce qu'il n'y a pas de puissance, c'est de l'énergie, la puissance vient, par exemple dans une infrastructure comme un barrage, avec ses réservoirs, mettre ça en tandem, s'assurer que lorsque l'on peut, on utilise l'éolienne puis le mettre en tandem parce que ce n'est pas nécessairement la même constance d'énergie. Il faut développer les techniques et Hydro est en train de faire ça en ce moment. Moi, j'ai l'impression... en fait, je suis persuadé qu'on va avoir une... des techniques et des technologies que l'on va pouvoir exporter à notre avantage dans de nombreux pays. Et c'est l'exemple modèle de développement durable comme quoi, ça, c'est jamais trop facile. Aujourd'hui, j'étais à l'Institut économique de Montréal en marge de la conférence de Kyoto à Montréal, puis le sujet du débat avec un prof de l'Université d'Ottawa, c'était: Est-ce que Kyoto est nécessaire? Puis lui, il met en doute même la science de base qui a convaincu les pays du monde d'agir sur les changements climatiques.

Alors, ça s'appelle comme ministre, des fois, être en l'arbre et l'écorce, entre ceux qui voudraient qu'on arrête tout développement parce que c'est trop grave et d'autres qui disent: Où est le problème?

C'est l'expérience de la semaine pour moi, ce débat, à midi. Ça a bien été, mais c'était fascinant.

Alors, je vous remercie pour ça. Je laisserais un petit temps à l'opposition puis on reviendrait; je sais que mon collègue de Portneuf avait d'autres questions aussi, M. le Président.

Le Président (M. Pinard): Alors, M. le député de Berthier.

M. Bourdeau: Merci, M. le Président. Je suis content de voir que l'expérience du ministre, de cette semaine, le console pour son expérience d'en fin de semaine.

J'aimerais vous amener sur... sur ce que vous discutez, là, par rapport à la certification, du fait qu'ici, bon, on pourrait se créer des créneaux, devenir en fin de compte l'endroit où le développement durable, bien, n'est pas simplement une priorité, mais est une réalité où on pourrait développer une économie alentour du développement durable. Question que je me pose par rapport à ça, c'est comment peut-on faire face aux autres pays, où... par rapport... les importations qu'on amène ici, au Québec, qui eux ne respectent pas ces certifications-là. Comment voyez-vous ça? Comment voyez-vous qu'on pourrait développer ce type d'économie-là en mettant une certification au Québec? Parce qu'on l'a déjà fait dans d'autres produits, dans d'autres... En agriculture, entre autres, un peu plus... on l'a fait un peu plus au niveau de la certification en agriculture, mais ça n'a pas donné les impacts voulus, réels. J'aimerais ça vous entendre là-dessus.

Mme Lajoie (Ginette): ...

Le Président (M. Pinard): Mme la présidente.

Mme Lajoie (Ginette): Oui. Merci. Dans les processus de certification, je suis d'accord avec vous, il y a un aspect qui est très important pour le succès de ces programmes-là, notamment en foresterie. Ces programmes-là sont les programmes qui sont reconnus internationalement.

Donc, comme il y a beaucoup d'échanges commerciaux internationaux, c'est évident que les gens, en termes d'équité commerciale, veulent jouer sur les règles qui sont communes à toutes. Mais rien n'empêche, pour le Québec, d'être un leader aussi à développer ces programmes de certification. Et je pense qu'il y a des cas flagrants, dans le domaine de la foresterie, où c'est le Québec qui a été le premier promoteur de certains programmes de certification.

Mais c'est certain que ces programmes-là doivent être étendus à plusieurs pays. Alors, notre argument est davantage à ce que nous... non seulement on fait la promotion de programmes de certification à l'échelle planétaire, mais qu'on soit parmi les premiers aussi à les appliquer. C'était surtout l'argument qu'on voulait faire venir. Tu veux peut-être ajouter?

Le Président (M. Pinard): Certainement. M. Lundahl.

M. Lundahl (Pierre): Peut-être ajouter très brièvement un point. C'est que le revers de la médaille, c'est que, si on n'agit pas et qu'on est à la traîne dans certains domaines, on peut au contraire se trouver face à des barrières érigées dans les marchés par des gens qui ne voudront plus acheter nos produits et perdre des parts du marché. Alors, il y a le côté positif et il y a le côté négatif de la chose.

Et, en étant en avance sur les tendances, on a toujours de la chance d'ouvrir des portes à nos industries et de leur permettre de conquérir des nouveaux marchés.

Le Président (M. Pinard): Merci, M. Lundahl. M. le député de Berthier.

M. Bourdeau: Je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est même le thème d'un de mes derniers discours à la Chambre de commerce chez nous, à Berthier. C'est pour ça je vous aborde plus sur le principe de foresterie parce que chez nous aussi, ça nous touche.

Je vais vous amener plus sur le droit, le droit d'environnement dans votre mémoire que vous aviez déposé pour l'avant-projet de loi. Vous parliez que vous étiez d'accord avec l'instauration d'un nouveau toit. Alors, on a eu, la semaine passée... Bien, en tout cas on croit. Le ministre nous a dit qu'il y avait

un avis juridique qui avait été fait pour ce droit-là. Malheureusement, le ministre ne veut pas le déposer. Pourtant, je pense ce serait une bonne idée pour que tout le monde puisse le regarder, que ce soit les parlementaires ou même les groupes qui viennent nous visiter pour mieux comprendre l'impact réel de ce droit, de ce droit à l'environnement.

Vous, vous êtes positif par rapport à ça. Quel impact réel vous pensez que ça va avoir à l'intérieur de la législation et l'impact lorsqu'on pourra appliquer un tel droit?

M. Lundahl (Pierre): D'abord, je ne suis pas juriste. Donc, je ne vous répondrai pas vraiment sur le plan du droit et je vous répondrai plus comme citoyen et comme professionnel.

D'abord, je pense que le fait d'introduire un droit comme ça dans la charte a une valeur symbolique importante pour la société. Au-delà de tout ce que ça peut entraîner comme conséquences juridiques, techniques, spécifiques dans des cas particuliers, je pense que bien sûr il est important que le droit soit bien balisé pour que des personnes mal intentionnées ou pas nécessairement mal intentionnées, mais, disons, qui ne soient pas amenées, par les circonstances, à essayer d'abuser de ce droit-là et à faire de ce droit des choses qui peuvent nuire à la société.

Mais je pense qu'il y a, dans le texte du projet de loi que nous avons vu, certaines limites à ce droit-là. Elles m'ont paru raisonnables, la première... sous réserve d'analyse par des gens beaucoup plus spécialisés. Mais, pour nous, je pense que la valeur symbolique d'un produit à un endroit dans la charte, c'est quelque chose qui passe un message à l'ensemble de tous les acteurs de la société que protéger notre milieu, s'assurer de la pérennité de nos ressources, ce sont des choses importantes, et que chacun se doit d'y regarder. Je pense que, pour moi, c'est ça, le point le plus important.

Le Président (M. Pinard): M. le député.

M. Bourdeau: Je comprends que, tout comme vous, vous aimeriez voir cet avis juridique pour mieux comprendre et mieux cerner la réelle portée de ce droit à l'environnement. Et j'invite toujours le ministre, lorsqu'il voudra bien le faire, à ne pas déposer cet avis juridique.

Je vais vous apporter sur un autre sujet qui est, pour moi, primordial lorsqu'on parle de développement durable. J'ai posé la même question tout à l'heure aux gens qui vous précédaient par rapport à la participation citoyenne parce que je pense que la base même, lorsqu'on veut réellement implanter le principe de développement durable à l'intérieur même d'une collectivité, il faut la participation de ces citoyens.

Vous avez sûrement entendu les exemples que j'ai donnés tout à l'heure, que ce soit la France, le Canada, la Belgique, des exemples concrets où on a vraiment une réelle participation citoyenne. Est-ce que vous pensez que, dans le projet de loi actuel, actuellement déposé, c'est suffisant, la petite participation citoyenne? Est-ce que vous pensez réellement qu'on va pouvoir faire en sorte que les citoyens et citoyennes s'accaparent ces principes de développement durable?

Le Président (M. Pinard): Mme la présidente.

Mme Lajoie (Ginette): Peut-être dresser un parallèle. Nous opérons surtout, notre association, dans le domaine de l'évaluation d'impacts. Et, dans le domaine d'évaluation d'impacts, c'est reconnu depuis très longtemps qu'il y a une place prépondérante pour la participation citoyenne. C'est un processus qui est clair, transparent, prévisible. Et je pense que c'est un peu dans ce sens-là qu'on... En voulant insister sur l'importance aussi de transposer dans le projet de loi actuel un rôle pour l'évaluation environnementale stratégique se voulait aussi de transposer des moyens similaires à ce que nous appliquons déjà en évaluation d'impacts, mais au niveau de l'évaluation stratégique et donc, forcément, reconnaître une participation citoyenne via ce mode d'analyse.

M. Bourdeau: ... (?) projet de loi. Je comprends bien.

Mme Lajoie: Oui. Nous sommes convaincus que de ne pas profiter de l'opportunité d'inclure une clause particulière dans ce projet de loi pour signifier l'adoption de l'évaluation environnementale

stratégique au niveau de l'évaluation des politiques, plans et programmes serait une erreur, selon nous.

Le Président (M. Pinard): Merci, madame. Alors, M. le député de Beauce-Nord.

M. Grondin: Merci, M. le Président. Moi, je trouve que c'est... je pense que c'est primordial qu'on inclut dans la charte que le développement durable doit faire partie du développement du Québec pour pas arriver avec des industries, comme on a vécu dans les dernières années, des industries qui viennent s'implanter ici par des moyens des fois un petit peu... quand ils connaissent bien la politique, qui réussissent à passer leur projet. Mais on s'aperçoit, 10 ans plus tard, que l'argent qu'on a fait avec cette industrie-là va nous coûter 100 fois plus cher pour dépolluer après qu'ils sont partis. Alors, c'est important qu'on ait des règles strictes, que ce soit... peu importe le gouvernement. Aujourd'hui, on est un gouvernement libéral mais, dans 10 ans, dans 20 ans, moi, je pense que pour pas hypothéquer les générations futures, il faut se mettre les deux pieds sur la terre puis dire: On va vivre selon nos moyens puis on n'hypothéquera pas nos jeunes.

Dans le domaine de l'énergie, là, on est partis sur une go avec les éoliennes. Mais il y a beaucoup d'industries, qu'on a présentement, qu'on pourrait très bien organiser des systèmes de cogénération, qui produiraient leur propre électricité. Mais on va être obligés, je crois, de modifier certaines lois, soit avec Hydro-Québec, pour permettre à ces usines-là... Il y a beaucoup de manufactures qui marchent... qui chauffent avec du bois, puis ils produisent de l'eau chaude. Puis toute cette même eau qu'on produit, on pourrait avoir une espèce de... je ne sais pas comment ils appellent ça, là... une turbine qui produirait l'électricité puis ça ne dérange rien, ça chauffe en même temps. Tu produirais ton électricité. C'est de la cogénération. Si on faisait ça avec... Il y a plusieurs usines qui font ça. On sauverait... On aurait un autre barrage, M. le ministre, qu'on pourrait sauver, puis ça ne coûterait pas une centaine de plus. La seule chose que ça prend, je crois, ça va prendre une modification, peut-être, dans nos lois pour permettre... Parce que, quand il y a un surplus d'électricité, il faut, je pense, qu'ils envoient ça à Hydro-Québec mais il faut qu'il y ait une modification dans les lois, je crois.

Alors, est-ce que vous pensez que d'aller un peu... Là, on lance dans les éoliennes, mais la cogénération pourrais-tu être aussi une manière de développer de l'énergie?

Le Président (M. Pinard): Alors, M. Lundahl.

M. Lundahl (Pierre): Je ne suis pas un spécialiste de la cogénération mais je ne crois pas qu'on pourrait trouver au Québec un potentiel comparable à ce qu'on a en éoliennes et ce qu'on peut trouver en hydroélectricité avec de la cogénération. Il y a sans doute des possibilités d'en faire un peu plus que ce qu'on a fait mais je crois comprendre que, quand Hydro-Québec est allée en appel d'offres pour essayer d'avoir des propositions, ça n'a pas été comme ils le voulaient, en fait, parce qu'au fond, les coûts devaient être trop élevés, le potentiel... Il y avait peut-être des difficultés techniques plus grandes que prévu. Je ne sais pas exactement.

Je ne crois pas qu'on puisse y voir une solution pour faire de l'énergie renouvelable en masse au Québec. On peut voir quelque chose... des interventions intéressantes ponctuellement dans un certain nombre de cas. Je pense que la cogénération à grande échelle, qu'on voit dans certains pays d'Europe, c'est souvent une forme de cogénération. On fait de la chaleur pour les chauffages urbains et on fait l'électricité en même temps. Mais ça, c'est très difficile à implanter dans le type d'habitat que nous avons en Amérique du Nord, parce que les distances entre les maisons sont grandes, les densités ne sont pas assez élevées, ou alors on est dans les quartiers très anciens où la construction des réseaux représente des dépenses exorbitantes. Donc, ce n'est pas impossible mais, disons, c'est limité, c'est difficile et c'est très coûteux.

Le Président (M. Pinard): Mme la présidente.

Mme Lajoie (Ginette): Un complément, si vous me permettez. Sans contredire mon collègue, je voudrais seulement rappeler une chose: c'est qu'en milieu nordique cependant, dans les régions éloignées, sur la Côte-Nord, à la Baie-James, en territoire inuit, la cogénération serait par ailleurs là des choses à promouvoir, et il y a déjà un cas bien connu qui existe à Oujé-Bougoumou, par exemple, où le chauffage des résidences se fait par un système central d'eau chaude à partir d'une bouilloire

justement qui brûle les résidus de sciures de bois des usines environnantes. Alors, il y a sûrement, à des échelles peut-être plus modestes et peut-être pas aussi grandes qu'en milieu urbain, mais il y a sûrement, surtout dans le contexte géographique du Québec, beaucoup de raisons d'exploiter cet aspect.

Et, en complément, encore une fois, je dirais, bien, peut-être, en frappant sur le même clou, ce genre de débat sur les filières et leur valeur comparative est un débat qu'on ne peut pas tenir actuellement à l'intérieur de l'évolution environnementale quand on la fait sur la base de projet par projet, d'où pour nous l'importance d'amener ces débats, et ces discussions, et ces analyses à un niveau stratégique, donc à un niveau plus élevé, qui est... en ce moment, nous n'avons pas cette opportunité-là.

Le Président (M. Pinard): Merci. M. le député de Portneuf. M. le député de Berthier.

M. Soucy: Oui, mais M. le ministre avait quelque chose à rajouter.

M. Mulcair: Brièvement, M. le Président, avec votre permission.

Le Président (M. Pinard): M. le ministre.

M. Mulcair: Pour répondre à mon collègue de Berthier, vérification faite, et j'ai un exemple devant les yeux de Paul Bégin en commission parlementaire sur le sujet de la Loi sur le lobbying, même chose, on ne dépose jamais les avis juridiques. Alors, avec toutes les vastes ressources du Parti québécois, je suis persuadé qu'il pourrait prévaloir ...(?), M. le Président.

Le Président (M. Pinard): Vous permettez que je vous interrompe, c'est que cette question-là, on devait y revenir, et je pense que le moment n'est pas propice actuellement.

M. Mulcair: O.K. Bien.

Le Président (M. Pinard): Nous allons conclure ce soir avec ça. Alors, je vous cède la parole, il vous reste encore neuf minutes.

M. Mulcair: Bon, en tout cas, c'est mon temps. Alors, si mon collègue vient de soulever ça, c'est pertinent. Donc, je réponds que j'ai un exemple devant les yeux de Paul Bégin, qui répondait que ça ne se fait pas pour l'avis juridique. Mais ça me fait plaisir de faire exactement comme M. Bégin faisait à l'époque, de donner le sens de ce qui était dans l'avis juridique, c'est ce que j'ai fait l'autre jour, c'est ce que j'aurai sans doute l'occasion de refaire à nouveau, M. le Président.

Le Président (M. Pinard): M. le député de Portneuf.

M. Soucy: Merci, M. le Président. Alors, bonsoir, madame et monsieur. J'ai trouvé intéressant de vous entendre, suite à l'évaluation que vous avez faite du projet de loi. Vous avez dit, dans votre présentation, que vous aviez utilisé du «benchmarking» pour vérifier comment le projet de loi satisfaisait à vos besoins ou à vos perspectives, mais j'aimerais ça vous entendre là-dessus: Comment vous avez fait cette évaluation-là? Quels sont les critères que vous... Comment vous en avez fait l'évaluation comme telle?

M. Lundahl (Pierre): En fait, nous avons fonctionné avec le principe qu'on peut appeler le groupe de spécialistes. Autrement dit, lorsque nous avons travaillé sur notre mémoire, nous avons réuni un certain nombre de membres actifs de l'association et de son conseil, parmi lesquels il y avait des universitaires, il y avait des... en fait, des gens de toutes provenances, et il y avait des gens en particulier qui étaient un de nos membres au conseil, qui est actif dans des projets internationaux assez nombreux, et qui travaille donc avec les définitions utilisées par le Programme des Nations unies pour le développement, le programme des Nations unies pour l'environnement, l'Organisation mondiale du commerce, et plusieurs autres. Moi-même, j'ai eu l'occasion, dans ma carrière, de faire de l'évaluation environnementale dans toute une série de pays d'Afrique, d'Asie et d'Europe, et donc d'avoir des contacts avec ce qui se passe ailleurs, et donc on a utilisé ce pool de connaissances que nous avons à notre disposition.

Mais nous n'avons pas préparé un rapport technique d'évaluation comme on pourrait le faire si on faisait une étude systématique. En fait, nous avons besoin de matière pour donner un avis documenté dans notre mémoire, et nous avons fait appel à la large expertise que nous avons à notre disposition, qui avait des contacts directs avec ces sources d'information, et la bibliographie qui allait avec.

M. Soucy: Alors, si je comprends bien, avec l'ensemble des experts que vous avez consultés, vous venez nous donner presque la bénédiction, là, sur... je comprends qu'on a des petits ajouts à faire pour satisfaire votre présidente, mais je suis quand même content de vous entendre là-dessus.

Maintenant, autre question. Tantôt, vous avez évoqué le fait que ça devient de plus en plus intéressant d'avoir une espèce de... une nouvelle certification qui serait à développement durable parce qu'il y a un appel pour ces différents produits, vous le sentez. Nous autres, notre principal partenaire commercial se situe au sud, il n'adhère pas actuellement au Protocole de Kyoto. Puis j'imagine que, si on avait, avec une nouvelle certification développement durable, il y aurait une augmentation des coûts, alors comment vous pensez qu'on va être capable de passer au travers? Parce que c'est bien beau d'être des leaders, d'être les premiers à l'avant, mais, quand on regarde en arrière puis on est tout seul, on se demande si on est dans la bonne direction.

M. Lundahl (Pierre): En fait, je pense que nous avons souvent une vue faussée de ce qui se passe aux États-Unis quand nous parlons de notre principal partenaire commercial parce que nous jugeons les États-Unis d'après le comportement de l'administration fédérale américaine d'aujourd'hui. Les États-Unis, c'est beaucoup plus que ça, c'est un grand nombre d'États qui ont chacun leur mécanisme et leur système. N'oublions pas qu'il y a une série d'États américains qui se sont donné des règles plus contraignantes que les nôtres en matière de gaz à effet de serre, qu'il y a une série de grandes villes américaines qui font un lobbying intense auprès du gouvernement pour qu'il finisse par adhérer au Protocole de Kyoto ou à ses suites. Et, quand je parlais tout à l'heure, par exemple, de clients qui veulent un certain pourcentage d'énergie renouvelable dans leur électricité, de gens qui veulent des produits du bois certifié, ces gens-là sont en particulier aux États-Unis qui ont été un précurseur là-dedans.

Alors, ces marchés-là existent chez notre principal partenaire commercial. Il s'agit de se faire l'image qu'il faut pour que nos entreprises ensuite puissent s'engouffrer dans les niches qui sont disponibles à ce point de vue là et qui vont s'élargir avec le temps.

Le Président (M. Pinard): M. le député de Portneuf...

M. Soucy: M. le Président, combien, il reste de temps?

Le Président (M. Pinard): Allez-y.

M. Soucy: M. le Président, ne me jouez pas de tour.

Le Président (M. Pinard): Allez-y, allez-y.

M. Soucy: J'ai besoin de conserver un petit peu de temps pour M. le ministre. Alors, je ne voudrais pas me faire jouer de tour, M. le Président.

Le Président (M. Pinard): Vous savez que je ne suis pas de même, M. le député.

M. Soucy: Alors, tantôt – autre sujet – vous évoquiez le fait qu'il manque un élément dans le projet de loi, vous voulez qu'on y inclut un outil pour évaluer, ne pensez-vous pas que les éléments qui sont contenus dans le projet de loi, peuvent nous servir à le faire?

M. Lundahl (Pierre): Je vais vous donner un premier élément de réponse, peut-être que Mme Lajoie voudra ajouter quelque chose. Mais je pense que j'ai voulu exprimer tout à l'heure qu'il y avait aujourd'hui, dans le projet de loi, de nombreux outils pour évaluer les résultats qui seraient obtenus une fois les choses faites. Ce qu'il nous semble qu'il manque, c'est un outil pour évaluer à l'avance. Pour nous, l'évaluation stratégique de plans, de programmes ou de politiques gouvernementales, c'est un peu l'équivalent de la préparation d'un budget. On n'a pas seulement besoin d'avoir un objectif, le

développement durable ou un objectif économique, qu'il y ait tant de profit à la fin de l'année, et, pour y arriver, il faut se doter d'un outil qui permet, au jour le jour, de réajuster nos actions – en matière financière, on fait des budgets pour ça – bien, nous, nous pensons que l'évaluation stratégique a sa place à ce niveau-là.

M. Soucy: Mais qu'on fait des budgets aussi, quand on fait des budgets, M. le Président, on a toujours une enveloppe de contingence parce qu'à partir du moment... c'est toujours avant le fait. S'il y a une évolution de la science qui permet d'améliorer, comment on va pouvoir s'assurer qu'on est toujours dans la bonne direction?

M. Lundahl (Pierre): Mais je pense que la parallèle avec l'évaluation environnementale est très clair. L'évaluation, quand on commence dans un domaine relativement nouveau, elle fait évidemment certaines erreurs, elle ne donne pas la vérité. Et les indicateurs qui sont prévus dans le projet de loi, les outils de suivi qui sont là ont un rôle essentiel à jouer, nous ne voulons surtout pas les remplacer, nous voulons les ajouter. L'évaluation faite au départ pour un plan, un programme gouvernemental, doit fournir un certain nombre d'information permettant d'améliorer le plan ou le programme en question, il va se réaliser. Ensuite, on va voir après coup dans quelle mesure les objectifs de développement durable ont été atteints, et la fois d'après, on aura cette information-là pour améliorer l'évaluation stratégique initiale du prochain plan ou programme comparable qui sera mis en oeuvre.

Le Président (M. Pinard): Merci. M. le député de Berthier.

M. Bourdeau: Merci. Merci, M. le Président. Lorsqu'on fait du développement durable, il faut réussir à se placer au-dessus de la mêlée, et le ministre joue encore au jeu du chat et de la souris en disant que notre service de recherche trouvera les réponses, et je trouve ça, je trouve ça très dommage parce que ce n'est pas simplement pour l'opposition officielle ou pour les députés de l'ADQ, mais c'est pour les citoyens et citoyennes. Partout, les groupes qui viennent nous visiter, d'avoir la décence de déposer cet avis juridique là, ça aurait fait de vous, M. le ministre, gagnant et nous laisse croire, comme plusieurs groupes, que votre réel volonté de faire du développement durable, elle n'est pas là, comme votre mutisme en pleine conférence internationale, votre mutisme sur le fait que vous n'êtes même pas capable de déposer un plan sur les changements climatiques.

Ma question, pour vous, c'est par rapport... où, à l'intérieur de la structure gouvernementale, on pourrait trouver des personnes qui justement pourraient faire ces évaluations-là? Est-ce que vous pensez que ça devrait juste être sous l'égide du ministère du Développement durable ou à l'intérieur même des différents ministères où on pourrait retrouver des comités plus, plus spécifiques à cette mission?

Le Président (M. Pinard): Mme la présidente.

Mme Lajoie (Ginette): Je vais répondre de la façon suivante, si vous permettez, prenons exemple – et là on ne fera pas de partisanerie – prenons exemple sur le gouvernement fédéral actuellement, qui, lui, déjà, depuis 1990, a une directive sur l'évaluation environnementale stratégique qui exige que tous les ministères et agences fédérales pratiquent l'évaluation environnementale stratégique pour chacun de leur politique, plan et programme. Il y a eu des ratés, au cours des années. La Commissaire à l'environnement, aussi un outil qui apparaît dans le projet de loi, ici, a aussi aidé à rectifier le tir.

Ce qu'il est important à retenir, si on suit cet exemple-là, c'est qu'on veut responsabiliser chacun des ministères et non pas que ce soit juste le ministère du Développement durable et de l'Environnement qui soit le policier. On s'attend à ce que chaque ministère développe, à l'intérieur de son administration, des professionnels, les capacités de ses professionnels pour pouvoir mener à bien l'évaluation environnementale stratégique. Enfin, dans l'esprit du développement durable, ce n'est pas l'affaire d'un individu ou d'un ministère, c'est l'affaire de tous.

Le Président (M. Pinard): En terminant, M. le ministre.

M. Mulcair: Il ne me reste, M. le Président, qu'à remercier beaucoup Mme Lajoie, M. Lundahl, pour cette excellente présentation. On a été choyés, ce soir. On a eu trois groupes: l'Association québécois

des industriels du compostage, l'Association professionnelle des écoconseillers du Québec et maintenant l'Association québécois pour l'évaluation d'impacts.

Ils nous ont donné beaucoup de pistes de réflexion et qui vont enrichir sans doute nos débats à venir sur le projet de loi n° 118, et effectivement c'était un plaisir pour moi de venir vous rencontrer et vous adresser la parole dernièrement. C'est une chose qui, pour moi, est essentielle, dans mon rôle de ministre.

J'étais avec ma sous-ministre à une rencontre, début d'octobre, et elle me dit: Est-ce que vous vous rendez compte que vous avez donné 31 conférences au mois de septembre, ce à quoi un de mes sous-ministres a dit: Mais, il y a juste 30 jours. Elle a dit: Oui, vous avez tout compris. Je multiplie les rencontres avec les groupes, dans les universités, dans les cégeps, parce que je pense que c'est la meilleure manière de prévoir une information complète, parce qu'en environnement et en développement durable il y a tellement de demandes pour le public, c'est facile de faire des annonces qui ne sont pas financées. Le gouvernement antérieur se spécialisait là-dedans. Mais, nous, quand on annonce des choses, c'est que le financement va être là, et ça va être du réel et pas juste pour l'image. merci, M. le Président.

Le Président (M. Pinard): Alors, merci, M. le ministre. Alors, merci infiniment de vous être présentés, ce soir. Ça a été très enrichissant pour tous les membres de la commission parlementaire. Merci beaucoup. Et j'ajourne nos travaux sine die.

(Fin de la séance à 22 h 34)